

REMARQUES LIMINAIRES:

Forme:

Par souci de concision, la *forme masculine* employée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Version officielle

La version française de ces directives fait foi.

1. Mandat

Le championnat valaisan du Semi du Rhône 2027 est attribué au CS 13 ETOILES le 28 février 2027.

2. Catégories, âges et parcours

Juniors garçons	19 ans et moins	Juniores filles	19 ans et moins
Hommes	de 20 à 39 ans	Femmes	de 20 à 39 ans
Vétérans hommes	dès 40 à 49 ans	Vétérans femmes	dès 40 à 49 ans

3. Sont considérés comme Valaisans

- Les athlètes habitant en Valais membres actifs dans un club valaisan affilié FVA-WLV.
- Les athlètes hors canton membres actifs dans un club valaisan affilié FVA-WLV.
- Les athlètes non-Suisses de moins de 20 ans domiciliés en Valais sont autorisés à participer aux championnats valaisans.

NB ! Un athlète valaisan licencié dans un club non valaisan ne pourra pas être considéré comme valaisan, l'athlète ne peut obtenir des titres dans deux cantons suisses.

4. Proclamation des résultats et récompenses

L'athlète devra être présent pour recevoir son prix (ou se faire représenter), si personne ne prend son prix, la FVA pourra en disposer librement.

5. Devoirs des athlètes

En matière de dopage, les athlètes doivent respecter les directives d'antidopage de Swiss Sport Integrity.

6. Délégué responsable de la fédération valaisanne

Pour 2027, un représentant de la FVA sera mandaté pour valider les classements.

Pierre-Michel Venetz
Président FVA